

**L'association Farigoulette Historique Team (loi 1901), affiliée à la FFVE sous le n° : 805 ,
organise les 6 et 7 janvier 2024 , une balade appelée**

24^e FARIVERNALE

Cette balade touristique et sportive vous permettra de parcourir 250 km de petites routes blanches faisant partie des départements des Basses et Hautes Alpes (04 et 05). Le départ et l'arrivée se feront à Auzet, au centre d'accueil CMR de la "Fontaine de l'Ours". Le prix de l'engagement comprend: le buffet froid de samedi midi , les repas du soir , les collations , la plaque de rallye, le road-book et les souvenirs.

PROGRAMME:

samedi 6 janvier 2024

**9h /12h : accueil des participants à la "Fontaine de l'Ours" à AUZET
vérifications administratives et techniques**

11h30/13h : buffet froid à la »fontaine de l'Ours « et briefing

13h00 : départ de la première étape

**15h00 : collation à Saint Clément sur Durance ,
départ de la deuxième étape**

19h00 : collation au Grand Lara, départ de la troisième étape

21h00 : arrivée à AUZET: apéritif, repas, commentaires, farigoulette.

VEHICULES :

le nombre de véhicules est limité à 40

date de première mise en circulation : avant le 31 décembre 1983

priorité sera donnée aux véhicules les plus anciens , ou les propulsions.

en cas de véhicule de remplacement, celui-ci devra impérativement.

correspondre aux caractéristiques ci-dessus.

ENGAGEMENT:

Première mise en circulation sur la carte grise	jusqu'au 31/12/1980	190 €
Première mise en circulation sur la carte grise	ENTRE le 1/1/1981 et le 31/12/1983	200 €
Première mise en circulation sur la carte grise	APRES le 31/12/1983	230 €

- remise de **40 €** pour les membres du Farigoulette Historique Team à jour de leur cotisation **2023**
- 1 personne supplémentaire: **40 €**
- pour un paiement en liquide le chèque vous sera restitué aux vérifications
- **les engagements ne comportant pas le règlement , les photocopies obligatoires ou n'étant pas remplis ne seront pas pris en compte.**
- Les réservations se feront par ordre de réception du **dossier complet**, **priorité aux véhicules avant 1984, les autres seront en liste d'attente. Vous recevrez la confirmation au fur et à mesure des réceptions.**
- Si au 25 décembre le nombre d'engagés était inférieur à 20, l'association annulerait la manifestation et restituerait les chèques.
- Les chèques seront mis à l'encaissement le **2 janvier 2024.**
- L'annulation de l'engagement par un concurrent après le **25 décembre**, impliquera une retenue de **40 €** pour les frais engagés .(pour un paiement en liquide, le chèque sera encaissé, et le solde rendu en chèque)
- L'organisation se réserve le droit de refuser un engagement , sans donner d'explications.

REGLEMENT:

Art 1: le nombre de participants est volontairement limité.

Art 2: les équipages devront respecter le code de la route, les arrêtés municipaux et préfectoraux. Les infractions relevées par les forces de l'ordre ne seront pas supportées par les organisateurs, mais par les équipages verbalisés.

Art 3: la **FARIVERNALE** est une randonnée touristique basée sur la "**navigation**", sans esprit de compétition, sans prise de temps. Les participants s'engagent à observer les règles de prudence et de courtoisie envers le public, les riverains, les autres participants et les organisateurs.

Art 4: les organisateurs se réservent le droit de modifier tout ou partie du parcours en fonction des circonstances.

Art 5: les automobilistes devront être en règle avec les dispositions légales: carte grise, permis, assurance, contrôle technique, triangle, gilet fluo, **BRUIT...**

Art 6: les éventuels frais de dépannage n'incombent pas à l'organisateur, mais à l'équipage. Toutefois l'entraide et la convivialité seront prioritaires.

Art 7: **un équipement hivernal est obligatoire: pneus cloutés, thermo gommes, chaînes, pelle à neige, lampe de poche...un extincteur est vivement recommandé**

Art 8: **nous sommes obligés d'être intransigeant sur le bruit (Préfecture).**

Suite aux débordements des années précédentes, les contrôles de gendarmerie seront renforcés (vitesse, bruit, alcoolémie)

HEBERGEMENT :

COUCHAGE SAMEDI SOIR à « LA FONTAINE DE L'OURS »

hébergement en chambre de 4 ou 6 places, lit simple, petit déjeuner le dimanche matin, draps fournis (libération des chambres pour dimanche midi)

1 nuitée c'est 1 place petit déjeuner et draps.

27 € par personne si vous voulez une chambre à 4 ou 6 lits

32 € par personne si vous voulez une chambre à 2 lits

il y a plusieurs « Gîtes de France » à Auzet :

<http://www.gites-de-france.com/liste-hebergement.html>

un gîte de groupe à Verdaches : <http://www.gite-flagustelle.com> 06 62 16 19 47

FARIGOULETTE HISTORIQUE TEAM

69 chemin de l'école Boreham 04140 AUZET

tel:09 65 23 11 98 et 04 92 36 00 39

piukinen@orange.fr



Farigoulette Historique Team



24° FARIVERNALE 6 et 7 janvier 2024

Bulletin d'engagement à remplir et à renvoyer à : **Farigoulette Historique Team 69 chemin de l'école BOREHAM 04140 AUZET**
 accompagné du **règlement** (à l'ordre de Farigoulette Historique Team) et **des photocopies** :

- du permis de conduire du conducteur
- de la carte grise du véhicule engagé , de l'attestation d'assurance, et **du contrôle technique en cours (pour accélérer les vérifications s'il fait froid!)**
- d'une autorisation écrite du propriétaire du véhicule , si celui-ci ne vous appartient pas.

EQUIPAGE	conducteur	coéquipier	passager	Réservé contrôleur technique
nom				veilleuses
prénom				feux de croisement
adresse				feux de route
				feux de stop
tel				feux de plaque
portable				feux clignotants
mail				feux de détresse
permis n°				triangle
VEHICULE		N°		gilet fluo
marque			klaxon	
modèle			pneus neige	
date première mise en circulation			chaînes	
immatriculation			pelle	
date dernier contrôle technique			extincteur	
assurance			signature concurrent	
police n°				
couleur principale				

Ne pas remplir les cases en gris. DATE DE RECEPTION DE L'ENGAGEMENT :

24^e FARIVERNALE 6 et 7 janvier 2024

		quantité	total
Auto immatriculée jusqu'au 31/12/1980	190,00 €		
Auto immatriculée entre 1/1/1981 et 31/12/1983	200,00 €		
Auto immatriculée après 31/12/1983	230,00 €		
membre FHT(moins 40 €)			
passager supplémentaire	40,00 €		
nuitée 4/6 personnes par chambre	27,00 €		
nuitée 2 personnes par chambre	32,00 €		
		TOTAL	
Je souhaite régler en espèce : oui non rayer la mention inutile			
mon chèque me sera rendu aux vérifications administratives.			

Ci-joint un chèque global de :à l'ordre de **Farigoulette Historique Team**

Les chèques seront mis à l'encaissement le 2 janvier 2024.

En cas de paiement en espèces, votre chèque vous sera restitué au contrôle administratif.

Nous pouvons aussi vous fournir le RIB de l'association pour un virement avant le 25 décembre 2023.

Nous, soussignés déclarons:

- respecter les consignes sanitaires en vigueur au jour de la manifestation
- participer de notre propre initiative à la manifestation
- avoir pris connaissance et adhérer, sans réserve et dans son intégralité, au règlement de la manifestation.
- que les renseignements concernant le véhicule inscrit sont rigoureusement exacts.
- renoncer à tous les recours envers l'association Farigoulette Historique Team, les organisateurs et participants de la manifestation, ainsi qu'envers les concurrents, pour tous dommages que nous subirions au cours de la manifestation.
- respecter scrupuleusement le code de la route tout au long de la manifestation, et en particulier la législation sur les excès de vitesse, l'alcoolémie au volant, le bruit...
- respecter les organisateurs, les participants, les riverains et les autres concurrents.
- adhérer à l'esprit de convivialité qui anime cette manifestation.

Nous certifions sur l'honneur l'exactitude de ces déclarations:

fait à:..... le.....

signature du conducteur:

signature du coéquipier:

signature des passagers

pour un mineur, nom et qualité du représentant légal:

